

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 25 (1945)
Heft: 5

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

REMANIEMENT MINISTÉRIEL

M. Ramadier, Ministre du Ravitaillement, a été remplacé par M. C. Pineau, ancien Secrétaire de la C. G. T., revenu du camp de Buchenwald. Au Ministère de la Justice, M. de Menthon a été remplacé par M. Teitgen, ancien Ministre de l'Information. Ce dernier poste est occupé par M. Jacques Soustelle, précédemment Commissaire de la République à Bordeaux.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Au 1^{er} mai 1945, le total des importations reçues par mer, depuis la Libération, se chiffrait à 478.000 tonnes. Ce tonnage ne représente qu'un faible pourcentage (environ 16 p. 100) des quantités prévues.

AVIATION

Par suite de la nationalisation des transports aériens, l'Etat assure l'exploitation de plus de 75.000 km. de lignes aériennes, soit 10.000 km. de plus qu'en 1939. Il y a lieu de souligner que la nationalisation ne vise que les lignes fonctionnant régulièrement toute l'année; il sera permis aux entreprises privées d'exploiter des lignes de tourisme à caractère saisonnier ou d'effectuer des transports à la demande.

CARBURANTS

Depuis le 15 juin, la vente du pétrole lampant est libre sauf pour les consommateurs importants. Par ailleurs, le prix de l'essence a été abaissé de frs. fr. 10,75 à frs. fr. 8,20 le litre.

ASSURANCES SOCIALES

Le plafond d'assujettissement aux assurances sociales a été porté de 60.000 à 120.000 frs. fr. L'exposé des motifs de l'ordonnance du 20 juin 1945 (Journal Officiel du 21-6-45) qui promulgue cette mesure laisse prévoir l'admission au bénéfice des assurances sociales de tous les travailleurs.

ÉCONOMIE

Le rapport présenté par le Conseil d'Administration de la Banque Nationale Française du Commerce Extérieur à l'Assemblée générale de cette Compagnie estime que le potentiel industriel français, diminué de 15 p. 100 par rapport à 1939, n'est utilisé qu'à 30 p. 100 de sa capacité, faute de charbon et de matières premières et de transports.

SUISSE

DIPLOMATIE

Le Conseil fédéral a décidé de nommer provisoirement à la Division du Commerce, en qualité de Délégué aux Accords commerciaux, M. Max Troendle. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet, date à laquelle M. Ebrard, son prédécesseur, quittera ses fonctions.

EMPRUNT

La Confédération a émis, du 4 au 14 juin 1945, un emprunt public de 500 millions de francs suisses.

TRAFIC MARITIME

Le Gouvernement suisse devra probablement restituer à la fin de cette année les navires grecs qu'il a loués. Ces bateaux n'avaient été acquis que pour la durée de la guerre et devaient être remis à leurs propriétaires six mois après la fin des hostilités. Ils constituent la moitié du tonnage dont peut disposer la Suisse pour ses transports d'outre-mer.

COMMERCE EXTÉRIEUR

La Suisse a exporté au cours du mois de mai 1945 les 2/3 environ des quantités qu'elle exportait mensuellement avant la guerre. En valeur, les exportations suisses se chiffrent à 141 millions de francs suisses dont 38,8 millions pour les Etats-Unis, 14,5 millions pour la France et 13,5 millions pour l'Espagne. Pour les importations qui se sont élevées à 62,8 millions de francs suisses, l'Argentine figure en première place avec 20,4 millions de francs suisses, suivie par la France avec 10,2 millions de francs suisses.

PRIX

Dans la séance du Conseil fédéral du 11 juin 1945, M. Stampfli, Chef du département de l'Economie publique a défini la politique du Gouvernement suisse en matière de prix et de salaires : « Le but de la politique monétaire et du crédit, a-t-il déclaré, est d'assurer l'occupation totale de la main-d'œuvre du pays, même s'il faut pour cela renoncer à une politique monétaire rigide... Des adaptations monétaires ne sauraient intervenir qu'en vertu d'accords internationaux et dans des limites restreintes... Les thèses du Gouvernement s'opposent à une politique de déflation comportant la limitation des crédits et la diminution de la circulation fiduciaire... Le Conseil fédéral estime de son devoir de stabiliser le niveau des prix en empêchant le plus possible tout renchérissement des articles et produits de grande consommation ».

CHARBON

La Suisse consommait avant la guerre 4 millions de tonnes de charbon par an. Les tourbières suisses produiront en 1945, si les conditions météorologiques sont bonnes, 500.000 tonnes de combustible correspondant à environ 200.000 tonnes de houille.

ELECTRICITÉ

A la fin de 1944, le nombre d'usines hydrauliques en Suisse s'élevait à 525, représentant une puissance globale de 26 millions de kilowatts. Leur capacité de production totale pour un régime hydrologique moyen est de 10,4 milliards de kilowatts-heure par année. Pour 1945, la mise en marche de deux nouvelles usines est envisagée.

3, Rue S. Reymond. MONACO
PRINCIPAUTÉ

REPRÉSENTATION POUR FRANCE ET ÉTRANGER. — Étant en relations d'affaires par notre profession avec les Vendeurs de Fournitures Dentaires auxquels nous livrons nos spécialités, nous recherchons des Manufactures suisses ou Étrangères qui fabriquent des articles pour Dentistes et qui voudraient bien nous confier leur Agence exclusive pour certains pays à convenir.

Maison Fondée en 1897 - Meilleures références

FRANCE-SUISSE

TRANSPORTS

Une délégation, sous la conduite de M. Matter, Chef de l'Office pour les Transports, qui vient de se démettre de ses fonctions, a repris du 14 au 17 mai, à Paris, les pourparlers relatifs aux possibilités de déchargement dans les ports français et du règlement des transports en transit par la France. Il a été convenu ce qui suit :

Marchandises de toute nature

1° Le déchargement de navires n'ayant pas un tirant d'eau supérieur à 6 m. 50 peut être opéré à Marseille ou à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

2° On accorde à Toulon le déchargement et le transport journalier de 600 tonnes de marchandises.

3° Pour alléger la gare de Cerbère et le trafic Barcelone-Cerbère, Port-Vendres est mis à disposition pour le transbordement de marchandises entreposées dans les ports ibériques et en provenance d'Espagne.

Les ports de Marseille et de Coronte pourront être utilisés pour le déchargement des produits oléagineux, des engrais et du charbon américain.

PRESSE

Au cours du mois de juin, les représentants de nombreux journaux français ont fait en Suisse un voyage d'étude d'une quinzaine de jours.

COMMERCE FRANCO-SUISSE

Lors d'une interview accordée à un envoyé de la « Gazette de Lausanne », M. Pleven, Ministre des Finances et de l'Économie nationale, a notamment déclaré : « Il est des fournitures venant de Suisse auxquelles la France attache une grande importance. C'est tout d'abord le papier et principalement celui destiné à la presse... La France a également grand intérêt à recevoir des machines-outils. Dès avant la Libération, un plan de commandes provisoires portant sur 45 millions de francs suisses avait été négocié. L'exécution en a commencé de manière substantielle, aussitôt la

France libérée, au point que le programme a été élargi jusqu'à atteindre 105 millions de francs suisses... La France recevra également quelques articles de textile d'usage, dont elle a un pressant besoin. Elle n'oublie pas pour autant les fabrications de luxe, étoffes légères ou broderies, mais elle est obligée de ménager ses devises et ne pourra acquérir provisoirement que ce qu'elle est capable de réexporter, après l'avoir transformé dans la mode et la haute couture... Il ne saurait être question pour notre pays de livrer actuellement du charbon, étant donnée l'insuffisance de nos ressources en combustible. La France peut expédier des vins, des produits chimiques et pharmaceutiques et surtout des produits coloniaux, qu'il s'agisse de denrées de consommation ou de matières premières pour l'industrie. »

ZONES FRANCHES

La Commission permanente franco-suisse des zones franches a repris ses travaux. Du côté français, la délégation est présidée par M. Drouin, Directeur au Ministère des Affaires Étrangères.

FIRMENICH & C^{ie}

SUCESSEURS DE CHUIT, NAEF ET Cie

GENÈVE

Matières premières pour la parfumerie,
la savonnerie et les cosmétiques

Aromes de fruits et essences spéciales
pour les produits alimentaires

SEULS CONCESSIONNAIRES POUR LA FRANCE :

FIRMENICH & C^{ie}

11, rue Vézelay, PARIS (8^e) Tél. LABORDE 15-28

PETITES ANNONCES CLASSÉES

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la reprise du service des « Petites Annonces Classées » dans la « Revue Économique Franco-Suisse ».

Cette rubrique est réservée aux **possibilités d'affaires entre la Suisse et la France, aux offres d'emplois et d'occasions spéciales.**

Les demandes doivent être adressées à la Chambre de Commerce Suisse en France, 16 avenue de l'Opéra, Paris (1^{er})

Le tarif est le suivant :

Francs français 50. — la ligne de 43 mm.